

## La triste histoire du chamois drômois

### Tragédie en 4 actes

PAR ROGER MATHIEU\*

# Il était une fois...

Cet article retrace l'histoire du chamois drômois, depuis le milieu du xx<sup>e</sup> siècle. Il a été rédigé à partir de milliers de données de terrain et des résultats de plus de quarante comptages répartis sur quatre décennies et sept zones témoins. L'auteur qui coordonne le Groupe de travail chamois drômois LPO-FRAPNA remercie tous les naturalistes drômois qui observent cet animal attachant, notent leurs observations et les transmettent. Il tient à remercier tous les coordinateurs locaux pour leur relecture.

Ce constat sur l'évolution désastreuse des populations de chamois de la Drôme est le résultat de plus de trente années de laxisme de la part des services de l'État devant les exigences de plus en plus insensées des chasseurs.

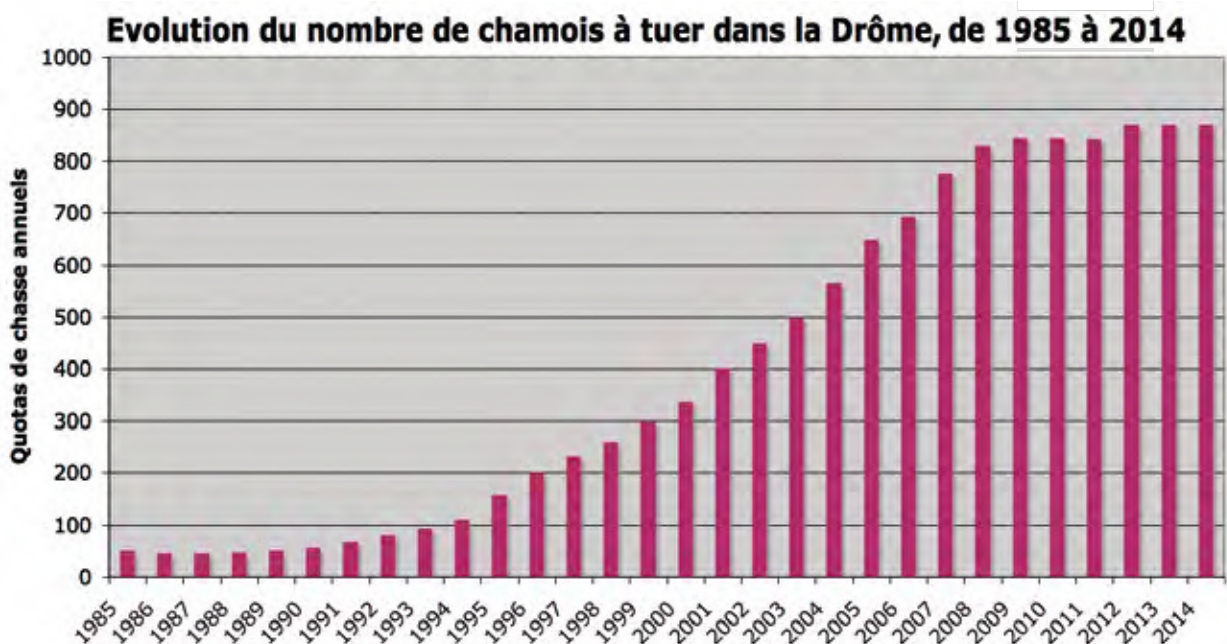
La commercialisation des chamois à tuer, proposée par les ACCA ou les chasses privées à une population de chasseurs citoyens, amateurs de sensations fortes et/ou de trophées, ne laisse rien présager de bon pour l'avenir... À moins que l'État se décide enfin à jouer son rôle...

## SECONDE PARTIE (VOIR PREMIÈRE PARTIE DANS LES ÉPINES DRÔMOISES N°172)

### Acte III • 1995-2005 : le déclin

La courbe des attributions annuelles de chamois à tuer continue son effrayante progression (fig. 1). Les massifs, jusque-là épargnés, sont progressive-

ment ouverts à la chasse au chamois. Dans les Baronnies, par exemple, les premiers chamois officiellement tués le sont en 1995 (la Charce) et le nombre



\* COORDINATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL « CHAMOIS DRÔMOIS » LPO/FRAPNA DRÔME - PRÉSIDENT D'HONNEUR FRAPNA DRÔME - ADMINISTRATEUR LPO DRÔME

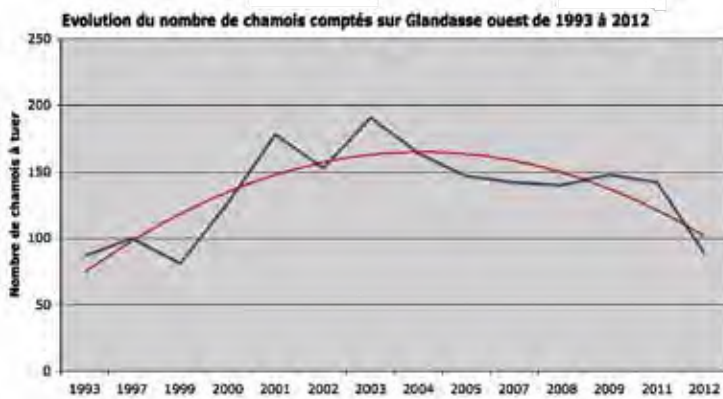
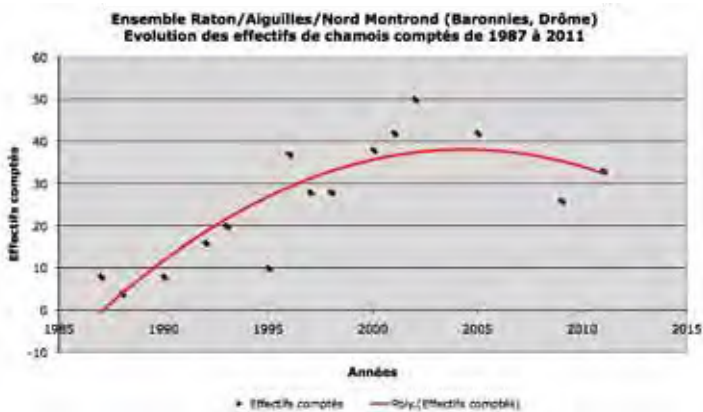
attribué chaque année connaît une croissance vertigineuse...

Sur toutes les zones témoins surveillées par le Groupe de travail chamois drômois les effectifs comptés chutent; tous les naturalistes qui s'intéressent au chamois tirent la sonnette d'alarme. Dans le Vercors, le Diois, le Haut Diois,

le nord des Baronnies, les observations se font de plus en plus difficiles et les populations de chamois déclinent (fig. 2, 3 et 4).

Le groupe de travail chamois drômois alerte à de très nombreuses reprises les services de l'État (C'est la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt - DDAF, aujourd'hui Direction dé-

partementale des territoires, DDT- qui fixe annuellement le niveau des plans de chasse sur la base des demandes formulées par les chasseurs); nous rencontrons le Directeur de la DDAF, nous adressons des rapports détaillés et des mises en garde: en vain. Au mieux ces services nous répondent poliment que « tout va bien » puisque les chasseurs le disent (sic); au pire on nous ignore. Les uns après les autres, les chamois peu farouches qui faisaient la joie des randonneurs disparaissent, tués par des chasseurs trop heureux de pouvoir tirer sur un animal confiant, appuyés sur le capot de leur voiture, au bord d'une route (photo 6)... Les individus



**Photo 6 : Le chamois de Fontpayane, sud-ouest Vercors, naturellement très confiant et donc rapidement tué... 1991** - Y. Bertrand et G. David

âgés disparaissent aussi: gros mâles et femelles aux grandes cornes, fréquemment observés dans la précédente décennie sont tués pour leurs trophées (photo 7).

En quelques années, tous les sites à chamois d'accès facile (Véronne, Gignors, Saoû, Gorges de l'Aygue, Trente pas...) sont vidés de leurs chamois qui finissent dépecés dans les congélateurs et les têtes naturalisées accrochées au mur.

Le nombre de chamois blessés, amputés d'une patte par une balle (inconnus avant 1995) augmente au rythme de la croissance des plans de chasse (photo 8)...



**Photo 7 : Une belle femelle aux cornes immenses... Dans un territoire non chassé du Vercors. Observation aujourd'hui exceptionnelle. 2008 - R. Mathieu**

### **Acte IV — 2005-2015 : analyse d'un désastre ou l'arbre de la « gestion » qui cache la forêt des profits**

Malgré la situation qui continuait à se dégrader en s'amplifiant, il a fallu attendre 2009, pour que Christian ALBIGES, Directeur de la DDAF de la Drôme, prenne, le premier, la mesure du désastre et mette fin à la règle des 12 % d'augmentation systématique des plans de chasse au chamois qui sévissait depuis 1993. Seize années de laxisme qui ont vu les plans de chasse être multipliés par huit... Le mal est fait, mais les chasseurs ne désarment pas et chaque année, les demandes du nombre de chamois à tuer continuent à augmenter, inexorablement.

Depuis cette année (2012), le plan de chasse est défini pour une durée de trois ans et de 2012 à 2015, c'est plus de 2 600 chamois qui vont être tués dans la Drôme. Pour les chasseurs l'évolution d'un plan de chasse ne peut être qu'à la hausse ; jamais à la baisse. Et ce malgré les effectifs qui s'effondrent, la multiplication des épisodes climatiques extrêmes (sécheresse, importantes chutes de neige...) ou les disponibilités alimentaires dégradées (années sans production de faînes ou de glands...).

En 2012, en dehors des très rares espaces non chassés (4), tous les sites drômois où le public pouvait aisément observer des chamois ont disparu. Les chamois qui survivent à la pression des chasseurs sont naturellement les plus farouches et leur distance de fuite éle-

vé rend l'observation difficile. À cause des chasseurs, l'observation du chamois drômois est désormais réservée aux spécialistes ; le public, lui, devra se contenter des images de la télévision... Mais pourquoi donc cet acharnement des chasseurs à vouloir tuer, toujours plus, un animal dont l'impact sur les cultures et la forêt est très ponctuel et économiquement négligeable à l'échelle d'une région ? Sans compter que le chamois est un animal diurne et naturellement peu farouche qui constituerait un atout majeur pour l'image de marque de notre département et notre économie touristique.

Les naïfs peuvent imaginer que pour le chasseur drômois il s'agit d'une chasse particulièrement prisée... Les autres savent qu'en Drôme, à l'exception peut-être de rares communes très montagnardes, la chasse au chamois n'est pas une chasse « traditionnelle » et que le chasseur drômois, dans sa grande majorité, lui préfère la chasse du sanglier. Alors pourquoi cet acharnement ?

Ce que le naïf ignore c'est que cette chasse de divertissement est devenue une affaire juteuse et la faune sauvage une marchandise comme une autre avec un marché, une offre



**Photo 8 : Femelle à trois pattes, la patte avant gauche a été fracassée par une balle ; Une observation désormais fréquente. Baronnies, avril 2010 - R. Mathieu**

et une demande. Un chamois à tuer se négocie entre 400 euros et plus de 2000 euros, avec un tarif moyen autour de 800-1000 euros et les candidats fortunés, très souvent citadins, ne manquent pas. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter sur internet les forums de chasse « au grand gibier » ou de taper sur son moteur de recherche « chasse au chamois tarif ».

Ainsi la valeur vénale théorique des chamois à tuer dans la Drôme est,

annuellement, d'un peu plus de 650 000 euros. Un irrésistible filon... De nombreux détenteurs de droit de chasse drômois, à des degrés divers, proposent à la vente des chamois à tuer : sociétés privées de chasse, propriétaires privés, Associations communales de chasse agréée (ACCA) (5), mais aussi l'Office national des forêts et indirectement, le Conseil général de la Drôme (6). Les ACCA et les sociétés ou propriétaires privés se servent de l'argent de la vente des chamois pour réaliser des aménagements « cynégé-

tiques », acheter et aménager leurs cabanes de chasse ou... louer de vastes domaines de chasse à l'ONF ou au Conseil général.

La gestion de la faune sauvage dont les chasseurs se gargarisent n'est de fait qu'une mascarade : l'arbre de la « gestion » qui cache la forêt des profits. La chasse est désormais devenue un grand marché où le détenteur de droit de chasse fait ses emplettes de faune sauvage à bon prix pour la revendre au plus offrant. Et un « gibier » qui devient rare (comme le chamois) est un « gibier » dont la côte monte et qui se vend plus cher.

Ainsi en un peu plus de 20 années, les chasseurs de la Drôme ont fait main basse sur les chamois. Cette confiscation n'aurait pas été possible sans la complaisance des services de l'État chargés de fixer les plans de chasse. Si rien ne change, si les quotas de chasse ne subissent pas une réduction drastique (7), les drômois de 2020, naturalistes, randonneurs, simples amoureux de nature, bernés par la propagande cynégétique, imagineront sans doute que le chamois est un animal rare et très farouche et qu'il en a toujours été ainsi...

J'ai voulu raconter l'histoire du chamois drômois pour les drômois de demain qui, peut-être un jour, à la lecture de ces lignes, se réveilleront et oseront demander aux chasseurs et à l'État de s'expliquer et de rendre des comptes...

### « L'arbre » du loup qui « cache la forêt » du désastre

Loin des micros et en dehors des instances officielles, tous les chasseurs drômois reconnaissent (comment faire autrement) la chute des effectifs de chamois. Après avoir accusé pêle-mêle, les randonneurs, les touristes, les maladies, la consanguinité, le pastoralisme... Voilà qu'apparaît le « coupable idéal » : le loup !

Les chasseurs multiplient le plan de chasse par huit en quinze ans pour atteindre 870 en 2013, mais ils ne sont pour rien dans la baisse des effectifs... Une baisse des effectifs déjà sensible au milieu des années 1990, bien avant le retour des premiers loups en Drôme.

Quoi qu'il en soit, la question n'est pas « Est-ce que le loup mange des chamois ? ». Cette question est tranchée, tout le monde est d'accord : le loup mange des chamois (pourquoi n'en mangerait-il pas !). Raison de plus pour en tenir compte dans les plans de chasse et les diminuer rapidement et significativement. Sans compter que réduire par la chasse les populations des proies sauvages des loups, c'est augmenter le risque de prédation sur les troupeaux domestiques... En clair, plus les chasseurs tuent de chamois et plus les éleveurs auront à déplorer d'attaques sur leur troupeau.

*Impliquez-vous dans les actions de  
la FRAPNA en faveur de la biodiversité :  
rendez-vous page 35.*



**Vous trouverez des compléments  
sur cet article à l'adresse  
<http://www.frapna-drome.org/>  
dans la rubrique « Pour agir  
ensemble/les épines drômoises/articles  
complémentaires »**

4 - Rappelons qu'en France, la plupart des réserves naturelles sont chassées et que le chamois est intensément chassé aux abords immédiats et à l'intérieur de la Réserve des Hauts plateaux du Vercors...

5 - L'ACCA – comme tous les détenteurs de droit de chasse – achète le chamois à tuer (bracelet) 15 euros. Le chasseur de la commune (celui qui possède un terrain sur la commune) intéressé par la chasse au chamois, peut donc tuer un chamois pour une somme très modique. Par contre le chasseur extérieur à la commune (« étranger »), s'il veut tuer un chamois, devra souvent payer le prix fort à l'ACCA. On comprend mieux pourquoi certains passionnés de chasse achètent des bouts de terrain dans de nombreuses communes soumises à la règle des ACCA...

6 - Le Conseil général de la Drôme, propriétaire de la Forêt de Saoû, loue la chasse à l'ACCA de Saoû. Le montant de la location tient compte du nombre de chamois à tuer annuellement : 8 sur la commune de Saoû et 1 sur la commune de Mornans (2011).

7 - Le niveau actuel du nombre de chamois à tuer (870 chamois chaque année) sous entendrait que la population de chamois drômois dépasse les 9000 (!). Le chamois ne commet que peu de dégâts, toujours localisés et économiquement négligeables. Plus de 95 % des chamois tués le sont uniquement par pur divertissement.

